

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 29 septembre 2015, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Charles Choquette, est absent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

**RÉSOLUTION 09-271-15
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Rénovation du Centre Communautaire;
 - 2.1 Soumission – Réfection de la fondation (lot 1 – drain français);
 - 2.2 Soumission – Aménagement extérieur (lot 2 – pavage, bordure et dalle de béton);
 - 2.3 Soumission – Services pour la confection du devis technique – Décontamination de l'isolant;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-272-15

SOUMISSIONS – RÉFECTION DE LA FONDATION (LOT 1 – DRAIN FRANÇAIS) ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR (LOT 2 – PAVAGE, BORDURE ET DALLE DE BÉTON)

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé des soumissions par invitation pour la réfection de la fondation (Lot 1 – Drain français) du Centre communautaire et des soumissions par invitation pour l'aménagement extérieur (Lot 2 – Pavage, bordure et dalle de béton);

Considérant que les travaux du lot 1 sont préalables à ceux du lot 2;

Considérant que la plus basse soumission conforme reçue pour le lot 1 est supérieure à 100 000 \$;

Considérant les dispositions de l'article 935 du Code municipal relatives à l'adjudication des contrats municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien n'accorde aucun contrat suite aux demandes de soumissions citées ci-haut.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-273-15

SOUMISSION – SERVICE POUR LA CONFECTION DU DEVIS TECHNIQUE – DÉCONTAMINATION DE L'ISOLANT

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien projette de procéder à des travaux de renforcement de l'entretroit du Centre communautaire et que la décontamination de l'isolant doit préalablement y être effectuée;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder un contrat à EXP au montant de 4 225 \$ plus taxes, relatif à la rédaction de la procédure de travail, la surveillance et l'échantillonnage d'air dans le cadre des travaux cités ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 09-274-15
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière